

FOHM VOIR

Le bulletin d'information et de liaison de la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal

Édito :

Une volonté qui n'est pas suivis d'actes concrets...

Nous sommes presque tentés de dire que la Ville souffre d'un dédoublement de personnalités. Le décalage entre sa volonté et ce qu'elle fait est frappant.

La commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie organisait une consultation publique sur l'itinérance.

Belle occasion pour la Ville d'avancer sa stratégie d'inclusion visant à favoriser le développement de logements sociaux et communautaires. En raison de son refus de l'inclure dans sa charte, lors de l'ouverture de cette dernière, la Ville de

Montréal s'est vu décernée la brique de Béton.

Comment croire alors à une véritable volonté de développer du logement social et communautaire dans un tel contexte ?

Hélas, il ne s'agit pas là de l'unique incohérence de la part de la Ville. Le dossier qui illustre le mieux cette incongruité est celui de la gare hôtel Viger, où se construiront un hôtel et des condos de luxe. Aucun logement social et communautaire n'est prévu dans ce projet...

Ce site, qui appartenait auparavant à la Ville, a été vendu à un promoteur privé, sans aucune exigence d'inclusion sociale.

Pour nous, il est difficile de croire et d'espérer voir un jour le développement du logement social évoluer de façon parallèle à celui des grands projets.

Au moment où l'on parle de projets tels que Radio Canada ou encore le Quartier des spectacles, la Ville aura-t-elle la crédibilité nécessaire pour convaincre les promoteurs privés de l'intérêt du logement communautaire ?

Nous nous serions attendus, lors de la vente de terrains ou de lieux appartenants à la Ville, que le logement social et communautaire y trouve son compte...

Résidences pour personnes âgées :

Suivi de la certification obligatoire et assurances

Les groupes continuent leur démarches pour se certifier et le 1er février 2009, toutes les résidences pour aînés devront être certifiées.

Nous vous conseillons alors d'envoyer votre demande de certification à l'Agence afin de «lancer la machine» et de contacter le Conseil d'Agrément du Québec par la suite. Notez que la FOHM est à votre disposition pour vous soutenir dans cette démarche : nous avons créé un cahier-type qui répondra aux besoins de la certification. Vous n'aurez qu'à le personnaliser en y mettant vos services, règlements, etc. Dans le manuel d'application du règlement pour obtenir la certification, l'article 25 stipule que :

« L'exploitant doit détenir et maintenir une assurance-responsabilité d'un montant qui lui permette de faire face à une réclamation découlant de sa responsabilité civile générale et professionnelle. »

Concrètement, cet article à un effet sur les organisme comptant 50 unités ou plus. Ces derniers doivent obligatoirement revoir à la hausse leurs assurances.

Il faut maintenant avoir une responsabilité civile générale de 5 000 000 \$ (voir tableau ci-dessous)

Voici une reproduction du tableau qui apparaît dans le manuel de la certification en page 32 :

Somme de garantie minimum exigée en responsabilité civile générale		
Nombre d'unités par résidence	Somme de garantie par résidence	Somme de garantie par année-police
0 à 9 unités	1 000 000 \$	1 000 000 \$
10 à 50 unités	2 000 000 \$	2 000 000 \$
50 unités et plus	5 000 000 \$	5 000 000 \$

Pour faire les changements nécessaires, contactez votre assureur. Si vous êtes assurés par Sékoïa, envoyez un fax à M. Denis Lemyre au 514-527-7388 pour lui demander de faire les changements nécessaires

Bulletin trimestriel

ÉTÉ 2008

Numéro XXXII

Édito : Une volonté qui n'est pas suivis d'actes concrets...

Suivi de la certification obligatoire et assurances

Retour sur l'AGA de la FOHM

Les prix Brique

La FOHM rencontre Investissement Québec

La FOHM a lu « L'habitation comme vecteur de lien social »

Un accord de coopération obtenu à la sueur du front

Crédit d'impôt pour maintien à domicile : un vrai casse-tête !

Solidarité financière entre OSBL-H

Recherche Habiter Ville-Marie

Pour un système de santé universel et gratuit

Deux colloques pour les OSBL d'habitation

1

1

2

2

3

4

5

6

7

7

7

8

Vie fédérative :

Retour sur l'AGA de la FOHM

Comme chaque année, l'assemblée générale de la FOHM est un moment associatif fort : c'est l'occasion de faire un retour sur l'année passée, les orientations prises, les actions posées et la préparation de l'an à venir. 42 groupes ont participé, représentant plus de 100 personnes, un record.

L'AGA s'est ouverte sur un panel : « *Le développement et l'exploitation des OSBL-H : Que devons-nous anticiper ?* ». Le contexte actuel est de moins en moins enclin à faciliter le développement de logement sociaux : Potentielle disparition d'Accès Logis, coût élevé des terrains, grands développements, etc.

Pour discuter de cette réalité, nous avons eu un panel composé de : M. Mme Claudette Demers-Godley, présidente du Fonds dédié à l'habitation communautaire (FDHC), M. François Saillant, coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et M. Robert Verret, directeur de l'habitation communautaire à la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

Tous trois ont donné leur point de vue concernant le devenir du milieu de l'habitation communautaire.

Mme Demers-Godley avançait que « *les OSBL d'habitation ont contribué, et continuent de le faire, à l'enrichissement de l'état. Nous sommes un bon investissement et notre seul défaut est, peut-être, notre modestie.* » Elle a également apporté un point de vue pertinent sur le développement d'unités dédiées aux femmes et au besoin encore criant en la matière.

M. Saillant, quant à lui, se questionnait sur plusieurs batailles que devra livrer le milieu, entre autre celle sur les fins de convention de la SCHL : « *un gros défi s'en vient, [...] c'est la fin des conventions [...] qui ont été signées dans le cadre de programmes fédéraux avec le gouvernement fédéral* ». Il ajoutait qu'environ « *820 logements en OSBL à travers le Québec [verront leur] convention se terminer entre 2010 et 2014* ». Il soulevait toute la question du devenir des subventions aux locatari-

Vie fédérative :

Les prix Brique 2008

La remise des prix Brique a clot l'assemblée générale annuelle. Cette année, Le jury était composé de M. Jean-Claude Burger (citoyen), de Mme Hélène Sévigny (CA FOHM) et M. Robert Manningham (GRT Atelier habitation Montréal). Le jury s'est penché sur les nombreuses nominations qui ont été faites par les acteurs du milieu de l'habitation

communautaire.

Les discussions ont été serrées et après une matinée complète d'échange et d'arguments, le jury a choisi les récipiendaires suivants :

La brique d'Or est remise au Réseau Habitation Femmes pour ses 20 ans d'existence et l'implication des femmes au sein de ses projets.



Le panel ouvrant l'AGA de la FOHM avec la participation de : M. Robert Verret (SHQ), Mme Marie Pelchat (présidente d'assemblée), Mme Claudette Demers-Godley (FDHC) et M. François Saillant (FRAPRU)

res, qui se terminent en même temps que les conventions et qui, jusqu'à présent, ne semblent prises en charge par aucun autre programme.

Enfin, M. Verret nous a informé que 9 700 unités étaient encore engagées et que parmi elles, 7 500 sont des unités en OSBL. « *Soyez sûrs que la SHQ fait partie du réseau qui travaille pour aller obtenir du financement pour ces unités [car elle] est très à même de constater qu'il manque du logement social et communautaire.* » affirmait-il. Nous apprenions aussi que la SHQ est « *en phase de modernisation* ».

Par la suite, des ateliers sur le financement du soutien communautaire se sont tenus et ont permis de dégager les orientations suivantes :

- Qu'une distinction soit clairement faite entre la santé et le logement et que le financement se fasse en conséquence, dans le respect de l'autonomie des groupes;
- Qu'un cadre de financement soit bâti afin de baliser les services en soutien communautaire et leurs coûts;

Enfin, une vingtaine de locataires d'OSBL membres ont participé à une formation portant sur la gestion de conflit. Cette formation a permis, entre autre, d'apprendre à différencier un conflit d'un problème et à favoriser la communication entre les parties. Cela nous a permis de constater que nos formations répondent aussi bien aux organismes dédiés aux personnes seules qu'aux groupes pour personnes âgées ou encore aux familles.



Quelques représentantes du Réseau Habitation Femmes (de gauche à droite) : Catherine Boucher, intervenante, Marie-Andrée Thériault, présidente du CA, Sonia Beauchamp, coordinatrice, Farida Rahmani, locataire et Francine Moreau, ancienne membre du Conseil d'administration

Vie fédérative :

Les prix Brique 2008 (suite)

Suite de la page 2

La brique de Béton a été, quant à elle, remise au Maire Gérald Tremblay pour l'attitude de son administration dans le projet hôtel gare Viger, l'ouverture de la charte et le non respect de sa stratégie d'inclusion.

Un hommage a été fait à Mme Claudette Demers-Godley,

actuelle présidente du Fonds dédié à l'habitation communautaire, pour son implication et son apport au milieu du logement social et communautaire.

Mme Demers-Godley a permis d'intégrer la préoccupation Femmes dans la problématique du logement pour personnes seules en difficultés.



De gauche à droite : Mme Fernande Boudreau (membre du CA FDHC), Mme Demers-Godley (présidente du CA FDHC) et Monique Lacroix (présidente FOHM)

Un nouvel acteur dans le milieu de l'habitation communautaire :

La FOHM rencontre Investissement Québec

La FOHM a rencontré Investissement Québec (IQ), un nouveau venu dans notre entourage, mais qui a de nombreuses assises dans le milieu de l'économie sociale, de l'industrie et de la finance.

40 ans d'expérience...

Mis sur pied il y a une décennie, IQ détient en réalité une expérience de 30 ans. En effet, IQ a pris la relève d'organismes oeuvrant dans le même domaine dont le premier a été créé en 1968 !

Aujourd'hui, Investissement Québec - avec ses 16 bureaux au Québec et ses huit bureaux à l'international - a pour mission de favoriser l'accroissement de l'investissement

au Québec afin de contribuer au développement économique et à la création d'emplois.

À la fois institution financière et agence de développement économique, son rôle consiste à :

- Centraliser et consolider l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement ;
- Stimuler l'investissement intérieur et attirer les investisseurs étrangers ;
- Participer à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation ;

Une équipe spécialisée dans le communautaire

IQ travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires tels que les institutions financières, les ministères et organismes gouvernementaux, les associations régionales sectorielles mais aussi les organismes d'économie sociale.

Les OSBL d'habitation - ainsi que les coopératives - se voient donc dédier une équipe à part entière nommée « *Vice-présidence aux coopératives et autres entreprises de l'économie sociale* » (VPCAEES).

La VPCAEES a été créée en 1998 et s'occupe activement du financement d'organismes en économie sociale, d'OSBL et de coopératives. Comme illustration, il suffit de voir qu'entre 1998 et 2007, pas moins de 1 193 projets ont été financés :

ceci représente un financement total de plus de 300 Millions \$ et près de 6 000 emplois créés.

Un programme dédié aux OSBL-H

Les investissements qui ont été portés par IQ facilitent grandement la mise sur pied de projets pour des groupes comme les OBNL d'habitation.

En effet, les groupes contractent des prêts auprès d'institutions financières pour des projets de développement, d'achat rénovation ou encore de



mise à niveau énergétique et environnementale.

Souvent, les délais sont restreints et les besoins importants : par exemple lorsqu'un OSBL tombe sur une occasion intéressante et veut en profiter. Monter un financement adéquat devient alors une sinécure mais depuis l'année dernière, un produit spécifique a été mis sur pied pour répondre aux besoins de ces groupes.

Un moyen alternatif de financer ces projets est d'utiliser la garantie de prêt qu'offre Investissement Québec. Cette dernière peut financer jusqu'à 75% du risque de perte nette et la tarification proposée est adaptée à notre réalité.

Déjà plus d'une dizaine de groupes ont profité de ce service. Étant encore assez récent, ce service est donc malléable et personnalisable.

Besoin de plus d'informations ?

Pour en savoir plus sur Investissement Québec, visite le site Internet : <http://www.investquebec.com>

Pour avoir de plus amples informations sur les produits offerts spécifiquement aux OSBL d'habitation, contactez Madame Mireille Héroux, directrice de portefeuille :

Par téléphone : (514) 873-1483

Par courriel : mireille.heroux@invest-quebec.com

Lectures :**La FOHM a lu « *L'habitation comme vecteur de lien social* »**

Vient de paraître aux Presses de l'Université du Québec «*L'habitation comme vecteur de lien social*» sous la direction de Paul Morin et Evelyne Baillargeau.

Au Québec, nous comptons peu de chercheurs et de recherches concernant le logement social et encore moins concernant le rôle de ce dernier au sein de la société Québécoise.

Comportant onze chapitres, cette publication traite, entre autres, des thèmes suivants :

- Le logement comme déterminant social de la santé pour les personnes ayant des problèmes sévères en santé mentale;
- Le pouvoir d'agir des personnes logeant en maison de chambres;
- La réadaptation psychosociale des patients psychiatriques désinstitutionnalisés, entre autre, dans les logements sociaux avec soutien communautaire;
- L'expérience Outaouaise;
- L'habitat et la santé mentale;
- Le développement social à partir de l'habitat;
- L'action communautaire auprès des jeunes et de leurs familles;
- Apprendre à participer ou participer pour apprendre ?
- Le logement social et l'action communautaire au Pays-Bas;
- Les contrats fragiles (une expérience en Italie).

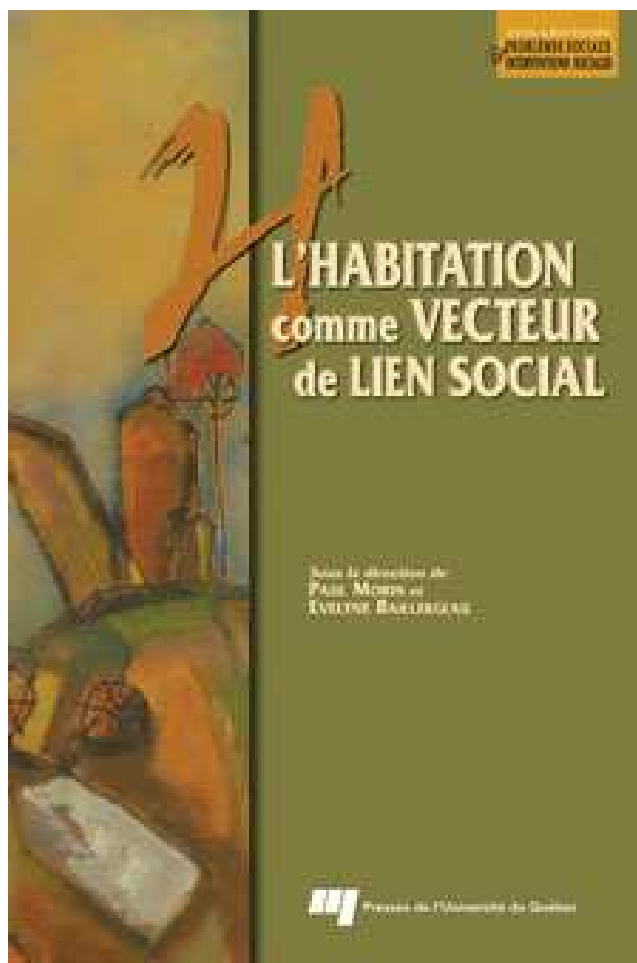
Les auteurEs soulignent, dans ce livre, l'importance de l'habitation « *qui peut être un vecteur négatif et contribuer au délitement du lien social - une trappe sociale dans la pire des éventualités - ou être, au contraire, un vecteur de lien social.* » (Morin et Pori, 2007).

Il faut comprendre que la notion d'habitation diffère de celle de logement en ce qu'elle inclut, au-delà de l'espace occupé par l'habitant, l'ensemble des relations que ce dernier constitue entre cet espace et son environnement physique et social (Flammand 2004 p.130) et c'est à cette notion que l'on s'adresse comme vecteur de lien social.

Les OSBL d'habitation ont, pour la très grande majorité d'entre eux, la volonté de travailler à l'amélioration de cet habiter. *N'est-ce pas une des finalités du soutien communautaire ?* Il s'agit là d'un enjeu majeur tel que souligné par les auteurs, surtout en cette période où l'ensemble des politiques en appelle de la communauté et où, parallèlement, on se retrouve avec bon nombre d'individus isolés ou marginalisés.

Sphère privée et logement

Cette publication pose également un regard et des questions vis-à-vis de la disparition de la sphère privée au sein du logement. Il est une citation de Trachina qui décrit bien l'importance du respect de



la sphère du privé au niveau du logement et la distanciation qui doit être faite entre la prise en charge thérapeutique et l'appropriation du logement par la personne. Ce dernier déclarait que « *l'asile est la destruction de la sphère privée dans une société basée sur la propriété privée.* »

Nous nous devons donc d'être très vigilantEs vis-à-vis de nos pratiques si nous ne voulons pas, par notre intervention, devenir le prolongement de l'institution dans la communauté. Les pratiques de soutien communautaire se doivent de respecter cette sphère privée : c'est le principal point d'ancrage qui nous distingue de l'institution et qui garantit des droits citoyens aux personnes.

La recherche fait également ressortir la différence des pratiques en fonction de la proximité d'un hôpital psychiatrique. Il semble avoir clairement ressorti que dans les régions où l'on ne retrouvait pas d'hôpitaux psychiatriques, la notion de progression dans un espace résidentiel ne se retrouvait pas : c'est un phénomène intéressant qui nécessite sûrement un approfondissement plus grand.

La spécificité des maisons de chambres

Plus de 22 personnes ayant des problèmes de santé mentale et vivant en maison de chambres, ainsi que quatre propriétaires, ont été rencontrés.

Les maisons de chambres ont également leur spécificité et leur importance. Elles se doivent de demeurer présente dans l'offre de logement.

Lectures :**La FOHM a lu « L'habitation comme vecteur de lien social » (suite)**

Suite de la page 4

De plus, les auteurs divisent les locataires en trois catégories :

Les nomades urbains : Personnes qui démontrent le plus d'adaptation dans leur instabilité résidentielle. Ils se trouvent eux-mêmes des maisons de chambres, ils ne sont pas placés, ont une bonne connaissance des ressources communautaires et du territoire. Souvent reliées à l'itinérance, il appert, selon la recherche, que les maisons de chambres soient, pour eux, la réponse la plus adaptée.

Les Outsiders : Véritablement exclus ou se sentant exclus du groupe de services de psychiatrie traditionnelle, souvent par ses comportements déviants, ces personnes ont changé plusieurs fois de résidence. À la différence des nomades urbains, ce ne sont pas eux qui se trouvent une place. Ils ont souvent épuisé leur ressource et se sont retrouvés expulsés maintes fois. Ils se retrouvent souvent ré-hospitalisés et la maison de chambres est alors une alternative à la rue : il s'agit pour eux d'un logement de passage dans l'attente de trouver mieux.

Les dépendants délaissés : Personnes dépendantes de leurs proches ou de leur parent que la famille ne peut plus prendre en charge. Pour les auteurs, il s'agit là du groupe le plus vulnérable lorsque ces personnes se retrouvent en maison de chambres. C'est dans ce groupe que se sont retrouvées les femmes interrogées dans cette recherche.

L'expérience Outaouaise

Cette expérience nous amène à voir comment la stratégie étatique de lutte contre l'appauvrissement

est fondamentalement axée sur l'individu comme sujet de pauvreté et non comme partie prenante d'un système appauvrissant. Son aide se limitera souvent à des mesures à dimension économique centrées sur les individus, par exemple : fournir du travail (solution individuelle) à une personne appauvrie (p.216), poussant l'État vers l'organisation d'un système de contrôle sur les personnes qui reçoivent de l'aide.

À partir de cette donnée, la personne se sentira responsable de sa situation de pauvreté et de ses incapacités. Elle occultera alors l'ensemble des conséquences économiques produites par l'organisation sociopolitique. Cette expérience fait également ressortir toute la notion du morcellement des personnes au sein d'une même communauté par l'approche clientéliste soit : jeunes, violence, santé mentale, et ce particulièrement en ce qui à trait au soutien communautaire en logement social.

En conclusion

Nous ne pouvons résumer l'ensemble des sujets traités dans ce livre mais il s'agit là d'un élément fort important dans l'analyse de notre pratique de soutien communautaire en logement social. Ce type d'information nous aidera aussi dans la poursuite de la réflexion sur le rôle et la place des OSBL d'habitation au sein de nos communautés.

Référence

« L'habitation comme vecteur de lien social »

Sous la direction de Paul Morin et Evelyne Baillargeau - 2008, 324 pages

Collection Problèmes sociaux et interventions sociales

978-2-7605-1540-6

Soutien communautaire :**Un accord de coopération obtenu à la sueur du front**

La FOHM est satisfaite de l'avancement du dossier de l'accord de coopération en lien avec le financement soutien communautaire en logement social !

L'agence nous informait au mois de Mars que, tel que le prescrivait le Cadre, un accord de coopération devrait être obligatoirement signé entre l'OSBL et l'Agence de santé de Montréal pour que le groupe reçoive les sommes allouées au soutien communautaire.

La FOHM a fait de nombreuses représentations et ces démarches, dont une rencontre avec

l'Agence le 6 mai dernier afin de conclure une entente sur le format que prendra cet accord de coopération.

Notre demande était que les OSBL ne recevant pas de financement à la mission globale, PSOC (programme de soutien aux organismes communautaires) n'aient qu'à signer un document simple qui respecterait leur autonomie.

En effet, nous voulions que le rapport d'activités soit la principale base de la reddition de compte.

De ce fait, les seules informations à mettre dans cet accord

de coopération seront le nombre d'unités de l'organisme, quels types d'activités de soutien communautaire l'organisme offre et quelle est la population principale. Dans le cas des OSBL pour personnes seules, nous conseillons de dire que la population est mixte ou multi problématique : ainsi, il n'y aura pas risque d'être « étiqueté ».

Cet accord est un gain important dans ce dossier : nous n'avons qu'à inclure un rapport d'activités et les états financiers. Le reste n'a pas à être validé par la santé : notre autonomie est donc respectée...

Dossier personnes âgées

Crédit d'impôt pour maintien à domicile : un vrai casse-tête !

Lors du dépôt du budget 2008, le 13 mars dernier, la Ministre des finances, Mme Monique Jérôme-Forget, annonçait que des changements ont été faits au niveau du Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. Ce crédit d'impôt est accessible aux personnes âgées de 70 ans et plus habitant dans un logement du marché privé, communautaire ou encore comme propriétaire.

Une rencontre organisée en urgence

La FOHM a organisé, le 21 mai, une rencontre avec les membres dédiés aux aînés afin de faire le point dans ce dossier. En effet, les questionnements étaient nombreux et les informations que recevaient les groupes n'étaient pas toujours claires.

La FOHM a alors, pendant cette rencontre, éclairci plusieurs points et fait des recherches plus profonde par la suite. Voici donc les informations majeures de ce sujet :

De nouveaux critères d'admissibilité...

L'annonce du nouveau crédit d'impôt faisait état d'une facilitation du calcul et de l'augmentation du taux de crédit (passant de 25% à 30%).

La limite du montant des dépenses admissibles au crédit d'impôt est de 15 600 \$ par année : C'est-à-dire que le crédit d'impôt maximal que peut recevoir une personne âgée autonome est de 4 680 \$ par année (soit 30% de 15 600 \$).

Certains services de maintien à domicile inclus dans le coût du loyer peuvent donner droit au crédit d'impôt s'ils sont indiqués dans le bail ou dans l'annexe au bail, tels que le service d'entretien ménager ou encore le service de repas.

Cependant, les critères d'admissibilité pour ces services ont été revus à la hausse, empêchant donc de nombreux locataires d'OSBL-H à avoir accès à certains remboursements qui leurs étaient auparavant accessibles.

14 repas et le ménage hebdomadaire

Le nombre minimal de repas offerts par jour a été augmenté à deux, excluant par le fait même l'ensemble des OSBL pour personnes âgées qui répondent aux divers programmes de la SHQ tels que PAPA (Programme d'aide aux personnes âgées) ou encore AccèsLogis Québec.

Les organisations qui offrent de 3 à 5 repas par semaine - dans le but de briser l'isolement et favoriser la vie communautaire - ne pourront plus inclure ce service dans les frais admissibles au crédit d'impôt.

En ce qui a trait à l'entretien ménager du logement, il faut désormais que le locataire y ait recours une fois par semaine pour avoir droit à ce crédit d'impôt.

Cela veut dire que ce service n'est plus admissible lorsque ce service n'est offert qu'une à deux fois par mois.

Une somme assurée de 45\$

La « *composante de base* » est un montant accessible à toute la clientèle admissible au crédit d'impôt vivant dans une résidence pour personnes âgées. Calculée sur un loyer de 1000\$ et moins, sa

valeur est de 45\$, soit 30% de 150\$, montant défini par Revenu Québec. Ce dernier nous a donc confirmé que si aucun service offert par l'organisme n'est admissible, ses nouveaux locataires recevront 45\$ par mois.

De plus, Revenu Québec nous a assuré que « *ces nouveaux calculs visent à enrichir toutes les personnes âgées* » et que si les nouveaux calculs du crédit d'impôt avaient pour effet de les appauvrir au lieu de les enrichir, « *une mesure financière compensatoire sera mise à [leur] disposition* ».

Par exemple : M. Lemieux, locataire depuis deux ans à la Résidence PAPA, recevait 75\$ par mois en crédit d'impôt pour maintien à domicile. Suite aux

nouveaux calculs, il n'en reçoit que 45\$ (composant de base) : Revenu Québec lui versera la différence (30\$) en mesure compensatoire.

Notez que cette compensation financière est assurée à vie tant que le locataire ne change pas d'adresse : il ou elle peut changer d'appartement mais l'adresse civique doit rester la même.

Pour y accéder, il va falloir envoyer avec le formulaire (TP.1029.MD.6) une copie du bail original, des lettres de reconduction et de l'annexe au bail. Cette dernière doit absolument être celle de la Régie du logement car Revenu Québec ne reconnaît pas la validité d'une annexe au bail « maison ».

Une action téléphonique qui a fonctionné

Le 27 mai passé, la FOHM organisait une campagne de téléphone rouge visant la Ministre des finances, Mme Jérôme-Forget, Le Ministre de la santé et des services sociaux, M. Philippe Couillard et la Ministre des régions et des affaires municipale, Mme Nathalie Normandeau.

Cette action avait pour but de démontrer la perte de revenus que devait subir les personnes âgées suite aux nouveaux critères de calcul pour le Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée.

Les grandes lignes
du crédit d'impôt
pour maintien à domicile
d'une personne âgée



Québec

Un moment historique :

Solidarité financière entre OSBL d'habitation

Un événement historique a eu lieu dans les bureaux de la FOHM. En effet, le 30 avril 2008, la corporation Un Toit pour Toi a signé un acte de prêt hypothécaire en présence de Maître Louise Lauzon, notaire.

La particularité de ce prêt est qu'il a été accordé par trois autres groupes confrères d'Un Toit pour Toi : le Réseau Habitation Femmes de Montréal, Chambreville de Montréal et le Fonds Dédié à l'Habitation Communautaire de Montréal (FDHC).

Après vingt années, les OSBL d'habitation sont désormais en mesure de s'autofinancer sans être obligés de passer par les institutions bancaires.

Les organismes prêteurs vont recevoir un rendement supérieur sur leur placement, comparé à ce qui lui est proposé par les institutions financières.

Quant à l'emprunteur, il aura moins d'intérêts à verser. Tous les partenaires sortent gagnants de cette entente qui va en continuité avec les valeurs de solidarité et d'entraide que porte le milieu communautaire.



De gauche à droite : Guy Robert (Chambreville), Me Louise Lauzon, (Notaire), Carmen Daviault (FDHC), Michelle Issa (RHF), Lucienne Dupré (Un toit pour toi) et Ewa Sawicka (FOHM)

Soutien communautaire :

Recherche sur la stabilité résidentielle et les alternatives à l'éviction

Plusieurs enjeux et questionnements marquent le milieu du logement social et la stabilité résidentielle des locataires est un de ceux-là.

Pour se faire une idée plus précise de la question, la FOHM a amorcé un projet de recherche depuis la fin du mois de mars, dirigé par Florence Déplanche, travailleuse sociale de formation.

D'une durée d'un an, cette recherche se concentre davantage sur les locataires itinérants ou à risque d'itinérance. Ainsi, plus d'une trentaine d'organismes ciblés, membres de la

FOHM, prennent part à cette recherche, qui se divise en deux parties.

Dans un premier temps, les groupes sont invités à répondre à un questionnaire, tentant de mettre en évidence divers facteurs pouvant influencer la stabilité des locataires. Le questionnaire aborde également le recours à la Régie du logement, ainsi que les situations pouvant mener à l'éviction d'un locataire.

Dans un deuxième temps, les groupes seront conviés à participer à deux rencontres, au courant de l'automne, en vue de

faire un suivi des données recueillies et d'échanger davantage sur la question.

Ce sera alors l'occasion de mettre en évidence diverses stratégies d'intervention qui permettront de diminuer les recours à la Régie, ainsi que celles qui favorisent le plus la stabilité des locataires.

Ce projet pourrait contribuer à assurer encore un peu plus le bien-être des locataires, objectif des plus précieux pour les organismes en habitation membres de la FOHM.

La FOHM manifeste :

Pour un système de santé universel et gratuit



Une partie des participantes et participants à la manifestation du 3 mai.

Votre Fédération a participé à la manifestation du 3 mai dernier sous le thème « Ensemble pour la santé », dans le cadre de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs.

Des employéEs de la FOHM, accompagnés de leur famille et amis, ainsi que des membres ont marché avec près de 50 000 personnes de tout le Québec.

Cette manifestation visait à exprimer notre attachement à un système de santé public, universel et gratuit au Québec!

Le prochain numéro du FOHM'VOIR (n°32) paraîtra en :
Automne 2008

Dates importantes

Deux colloques pour les OSBL d'habitation

« Parce que l'avenir nous habite »

Le 24 octobre prochain, le Réseau québécois des OSBL d'habitation tiendra son second colloque national « *Parce que l'avenir nous habite* ».

Ce grand rendez-vous Québécois des OSBL d'habitation sera, encore une fois, l'occasion d'en savoir plus et d'échanger sur la réalité de notre milieu.

La veille du colloque, la FOHM vous propose une visite guidée. L'inscription est obligatoire et se fait auprès du RQOH. Pour de plus amples informations, visitez le site Internet du colloque : <http://colloque2008.rqoh.com/>



«Se loger à la bonne enseigne»

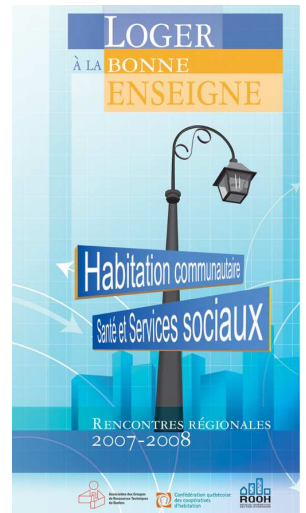
Le 22 janvier 2009 se tiendra un colloque régional organisé par le milieu de l'habitation communautaire.

Le but de ce colloque est de mieux connaître et comprendre la diversité des formules de collaboration entre les gestionnaires de logements communautaires et les intervenants de la Santé et des Services sociaux.

Ce colloque intéressera autant les OSBL-H que les COOP, les GRT ou les partenaires du milieu de la santé et des services sociaux

Pour de plus amples informations :

<http://www.habitation-communautaire.org/>



Toute l'équipe de la FOHM vous souhaite (et se souhaite) de bonnes vacances...

Reposez-vous bien car nous aurons une rentrée chargée!

